

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
187<sup>e</sup> année  
1<sup>er</sup> décembre 2011  
n° 42 / 7491<sup>e</sup>  
pages 2857 à 2920

## CHRONIQUE / Arbitrage

2880

Arbitrage international : quelle raison à la déraison ?  
> Vincent Heuzé

### ÉDITO

2857 Combines et dépendance, *Félix Rome*

### ACTUALITÉS

2865 Non-concurrence, loyauté : devoirs respectifs de l'associé et du gérant

2874 Harcèlement moral : office du juge ; charge de la preuve ; portée de l'autorisation de licenciement

### POINT DE VUE

2878 Contre la « visiojustice », *Fabrice Defferrard*

### ÉTUDES ET COMMENTAIRES

2886 **Chronique** : Offres conjointes d'ordinateurs équipés de logiciels : quelles perspectives ?,  
*Véronique Legrand et Benjamin Blin*

2891 **Panorama** : Droit de la preuve, *Philippe Delebecque, Jean-Daniel Bretzner  
et Isabelle Gelbard-Le Dauphin*

2900 **Notes** : Relever les prix d'une entreprise rivale en vue de les comparer avec ses propres prix,  
un droit garanti par le libre jeu de la concurrence, *note sous Com. 4 oct. 2011, Clément Durez*

2904 L'accession au statut civil coutumier kanak, *note sous Nouméa, 29 sept. 2011, Pascal Gourdon*

2908 Droit de visite et intérêt de l'enfant, *note sous CEDH 15 sept. 2011, François Boulanger*

2910 L'action en justice des associations de consommateurs, nouvel exemple de clémence  
de la jurisprudence civile, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 20 oct. 2011, Eric Bazin*

2915 Transfert du siège statutaire et transfert du centre des intérêts principaux,  
*note sous CJUE 20 oct. 2011, Jean-Luc Vallens*

### ENTRETIEN

2920 Anne-Marie David - Création d'un ordre professionnel des mandataires  
judiciaires à la protection des majeurs

DAJLOZ

321142



9 1782 9932 11427

# Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER  
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE  
et Charles VALLEE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE  
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

## EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition.

## REDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef  
Inès GALLMEISTER (5356) Rédactrice en chef adjointe

### • REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET  
Commerce électronique: Cédric MANARA  
Concurrence - Distribution: Eric CHEVRIER  
Contrat d'affaires: Xavier DELPECH  
Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH  
Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD  
Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET  
Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU  
Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • EDITION - REALISATION

#### Secrétaires de rédaction:

Françoise ARRIAGADA (5363)

Katy PERCHEREAU (5366)

Secrétaire d'édition: Patricia ANDRY (5284)

Maquettiste - Graphiste: Patrick VERDON (5448)

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

## ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Mélanie WONG

Abonnements: Yvette NAY

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN

Abonnements: ventes@dalloz.fr

Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 385 € HT (393,09 € TTC)

Etranger: 451 € HT (460,47 € TTC)

Prix au numéro: 18,38 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1012 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex

Dépôt légal - Décembre 2011

## Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €  
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

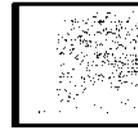
Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69572195550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

# SOMMAIRE



ÉDITO par Félix Rome

2857

Combines et dépendance



## ACTUALITÉS

2860

### DROIT DES AFFAIRES

#### Banque-Crédit-Garantie

Observatoire des tarifs bancaires :  
premier rapport

#### Commerce électronique

Référencement: sanction pour concurrence  
déloyale, *Douai*, 5 oct. 2011

#### Consommation

Crédit à la consommation: placement sous  
curatelle de l'emprunteur, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 9 nov. 2011

#### Contrat d'affaires

Transport aérien de marchandises :  
Convention de Montréal, *Com. 8 nov. 2011*

#### Entreprise en difficulté

Déclaration des créances: effet interruptif  
de prescription, *Com. 8 nov. 2011*

Conversion d'une sauvegarde en liquidation  
judiciaire: sort de l'administrateur,  
*Soc. 15 nov. 2011*

Intérêt collectif des créanciers: profit  
d'une partie des créanciers, *Com. 8 nov. 2011*

#### Fonds de commerce et commerçants

Résiliation du bail: défaut de notification  
au créancier inscrit, *Civ. 3<sup>e</sup>*, 9 nov. 2011

#### Société et marché financier

Non-concurrence, loyauté: devoirs respectifs  
de l'associé et du gérant, *Com. 15 nov. 2011*

Société civile: validité d'une sûreté donnée  
pour un tiers, *Com. 8 nov. 2011*

2866

### DROIT CIVIL

#### Bien-Propriété

Droit d'usage: nullité du bail consenti  
par l'usager, *Civ. 3<sup>e</sup>*, 9 nov. 2011

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Vente d'immeuble sur adjudication :  
charge des risques, *Civ. 2<sup>e</sup>*, 17 nov. 2011

#### Famille-Personne-Succession

Mariage religieux: lieu public  
et atteinte à la vie privée, *Crim. 25 oct. 2011*

Prestation compensatoire: pension militaire  
d'invalidité, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 9 nov. 2011

Premier rapport du Défenseur des droits  
sur les enfants placés

Cession de parts sociales de SCI: accord  
de l'époux commun en biens,  
*Civ. 1<sup>re</sup>*, 9 nov. 2011

2868

### DROIT IMMOBILIER

#### Bail

Cotitularité du bail: remariage pendant  
l'exécution du contrat, *Civ. 3<sup>e</sup>*, 9 nov. 2011

#### Construction-Urbanisme

Etablissements publics fonciers et d'aménage-  
ment: ratification de l'ordonnance

2870

### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

#### Droit européen

Procréation assistée en Autriche: conformité  
à la Convention européenne, *CEDH 3 nov. 2011*

2870

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Presse et communication

Ouvrage sur le conflit rwandais: provocation  
à la discrimination raciale, *Crim. 8 nov. 2011*

#### Procédure pénale

Application des peines: présentation du projet  
de loi

Demandes parallèles d'annulation d'actes  
et de pièces de la procédure, *Crim. 8 nov. 2011*

Gardes à vue antérieures à la loi du 14 avril

2011: sanction de l'inconventionnalité,  
*Crim. 9 nov. 2011*

2872

### DROIT PUBLIC

#### Droit administratif

Etrangers: conventionnalité du délit d'aide  
au séjour irrégulier, *CEDH 10 nov. 2011*

#### Droit constitutionnel

Destitution du président de la République:  
vers l'applicabilité de la procédure

#### Santé publique

Discipline des vétérinaires :  
constitutionnalité avec réserve

2874

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Harcèlement moral: office du juge,  
*Soc. 15 nov. 2011*

Harcèlement moral: charge de la preuve,  
*Soc. 15 nov. 2011*

Harcèlement moral: portée de l'autorisation de  
licenciement, *Soc. 15 nov. 2011*

#### Sécurité sociale

Exonération de cotisations: rôle du Centre de  
formalités des entreprises, *Civ. 2<sup>e</sup>*, 10 nov. 2011

2875

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Production de pièces par un tiers et exercice  
des voies de recours, *Civ. 2<sup>e</sup>*, 17 nov. 2011

Droits de plaidoirie: constitutionnalité  
du dispositif

Compétence européenne: emprunteur étran-  
ger sans domicile connu, *CJUE 17 nov. 2011*

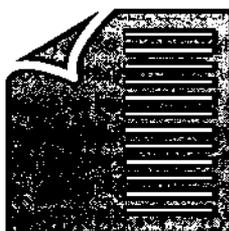
#### Voie d'exécution

Saisie immobilière: audience d'orientation et  
contestation du débiteur, *Civ. 2<sup>e</sup>*, 17 nov. 2011



POINT DE VUE

2878 Contre la « visiojustice »  
par Fabrice Defferrard



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

2880 Arbitrage international: quelle raison à la déraison ?  
par Vincent Heuzé

2886 Offres conjointes d'ordinateurs équipés de logiciels:  
quelles perspectives ?  
par Véronique Legrand et Benjamin Blin

### PANORAMA

2891 Droit de la preuve  
juillet 2010 - octobre 2011  
par Philippe Delebecque, Jean-Daniel Bretzner  
et Isabelle Gelbard-Le Dauphin

### NOTES

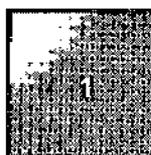
2900 Relever les prix d'une entreprise rivale en vue de les  
comparer avec ses propres prix, un droit garanti par  
le libre jeu de la concurrence, note sous *Com.* 4 oct. 2011  
par Clément Durez

2904 L'accession au statut civil coutumier kanak,  
note sous *Nouméa*, 29 sept. 2011  
par Pascal Gourdon

2908 Droit de visite et intérêt de l'enfant,  
note sous *CEDH* 15 sept. 2011  
par François Boulanger

2910 L'action en justice des associations de consommateurs,  
nouvel exemple de clémence de la jurisprudence civile,  
note sous *Civ. 1<sup>re</sup>*, 20 oct. 2011  
par Eric Bazin

2915 Transfert du siège statutaire et transfert du centre  
des intérêts principaux, note sous *CJUE* 20 oct. 2011  
par Jean-Luc Vallens



## ENTRETIEN

2920 Anne-Marie David - Création d'un ordre professionnel des mandataires judiciaires  
à la protection des majeurs

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) soit à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), soit à Inès Gallmeister (i.gallmeister@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes: pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas page comprises); pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page); pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).